

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

PORTEUR DU PROJET

Communauté de Communes de l'Allantais en Bourgogne

Monsieur Mahfoud AOMAR
9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 Montholon
Tel : 03 86 63 56 63
contact@ccaillantais.fr

Élue en charge du dossier

Madame Joëlle VOISIN,
Première Vice-Présidente, en charge de l'enfance jeunesse

Référente Coordinatrice PEDT

Madame Célia ANTAO
Coordinatrice enfance jeunesse
Tel : 03 86 63 38 59
cantao@ccaillantais.fr

Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour ce premier PEDT sont les temps périscolaires et extrascolaires.

Durée du PEDT

Le PEDT aura une durée de trois ans ainsi que le prévoit la circulaire du 20 mars 2013.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	3
COMPÉTENCES ENFANCE ET ORIENTATIONS	3
POURQUOI UN PEDT ?	3
LES VALEURS QUI SOUS TENDENT LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE DE L'AILLANTAIS	3
LES OBJECTIFS DU PEDT	4
Partie 1 - ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	4
I. Sur le plan géographique et économique	4
II. Sur le plan démographique	5
III. L'offre de service sur le territoire	10
Partie 2 - LES AXES DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE	27
PRÉAMBULE	27
UNE MÉTHODOLOGIE	27
I. Diagnostic partagé et groupes de réflexion	27
II. Problématiques identifiées	27
III. Plan d'actions	27
IV. Le suivi et la gouvernance du PEDT	33
V. Le Comité technique, organe de suivi et d'évaluation	34
VI. Le Comité de pilotage, organe décisionnel	34
ANNEXE 1	36
ANNEXE 2	37
ANNEXE 3	38
Les signataires du PEDT	39
Les signataires du Plan Mercredi	40

PRÉAMBULE

INTRODUCTION

Notre communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre, fondé par la volonté de 19 communes par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1993. Tout d'abord dénommé NUCRA, l'EPCI change de dénomination en novembre 2006 pour s'appeler « Communauté de Communes de l'Aillantais » (CCA).

En janvier 2011, elle est rejointe par la commune de La Ferté-Loupière et passe ainsi à 20 communes. Par la loi du 16 décembre 2010 portant sur le regroupement de communes, l'EPCI passe de 20 à 13 communes en 2017. Ainsi des communes nouvelles sont créées :

Valravillon pour Laduz, Guerchy, Neuilly et Villemer, la commune de Montholon regroupant Aillant-sur-Tholon, Champvallon, Volgré et Villiers-sur-Tholon, et la commune de Val d'Ocre pour Saint-Aubin-Châteauneuf et Saint-Martin-sur-Ocre

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2021, la communauté de communes s'appelle désormais Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB).

COMPÉTENCES ENFANCE ET ORIENTATIONS

C'est en septembre 2002 que la communauté de communes a décidé de se doter de la compétence optionnelle "petite enfance". Celle-ci se limitait à l'exécution et la mise en œuvre du contrat petite enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette compétence a évolué en Novembre 2006 avec la gestion du Relais Petite Enfance et le projet de construction du bâtiment de la crèche (finalisé en 2010). La délibération d'Octobre 2008 vient ajouter au volet petite enfance des missions couvrant l'enfance-jeunesse, celles-ci étant toujours liées à la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse de la CAF ; par ce biais "l'EPCI s'engage à « financer les structures d'accueils de loisirs existantes et à créer. »

La collectivité décide à la même date de coordonner le dispositif école multisports sur plusieurs communes du territoire en collaboration avec celles-ci, ceci avec le soutien du Conseil Départemental.

Cette compétence a ainsi évolué en vingt ans et prend aujourd'hui une nouvelle impulsion grâce au Projet Éducatif de Territoire.

POURQUOI UN PEDT ?

En septembre 2022, la communauté de communes a décidé en effet de se doter d'un Projet Éducatif de Territoire, ce dispositif étant un des objectifs qu'elle s'était donnée en Décembre 2021 à l'occasion de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

Les orientations définies lors de la CTG 2021-24 ont eu pour but de définir des actions très concrètes dans plusieurs domaines de l'enfance en réponse à différentes problématiques soulevées. Ces actions sont liées les unes aux autres et constituent un ensemble structuré et stratégique d'actions répondant aux besoins des habitants du territoire. La proposition d'élaborer ce premier PEDT est un acte essentiel de la CTG et, aujourd'hui un élément fédérateur des orientations du service enfance de la communauté de communes.

LES VALEURS QUI SOUS TENDENT LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE DE L'AILLANTAIS

Le dispositif PEDT s'appuie sur les fondements de la politique enfance de l'EPCI :

- ❖ Le souci de permettre aux enfants et adolescents du territoire de se développer de manière harmonieuse sur le plan physique, psychologique et affectif dans le respect de leurs besoins et de leurs rythmes de vie selon leurs âges.
- ❖ La reconnaissance du rôle essentiel de la Famille.
- ❖ L'importance de la qualité des structures qui accueillent les enfants du plus jeune âge à l'âge adulte.

- ❖ L'égalité d'accès aux structures et aux services pour toutes les familles du territoire
- ❖ La nécessité d'une cohérence éducative des différentes structures d'accueil de l'enfant et de l'adolescent et leur articulation.

Le PEDT est transversal à l'ensemble des dispositifs petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et ses objectifs se déclinent de la façon suivante.

LES OBJECTIFS DU PEDT

- ❖ Contribuer au développement de l'enfant et du jeune
- ❖ Assurer l'égalité d'accès aux structures et aux services pour toutes les familles du territoire.
- ❖ Favoriser la cohérence des actions entre les acteurs de l'enfance en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
- ❖ Créer des synergies entre l'ensemble des acteurs locaux.
- ❖ Clarifier et optimiser les moyens qui sont à la portée de l'ensemble des acteurs locaux.

Le PEDT place l'enfant au cœur du dispositif ; il s'appuie sur un diagnostic de territoire, à savoir, un recensement des caractéristiques démographiques et sociologiques des familles et des enfants et l'identification de toutes les structures participant aux différents temps de l'enfant de 0 à 18 ans.

Partie 1 - ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

I. Sur le plan géographique et économique

Situé dans l'arrondissement d'Auxerre et à 20 km de la ville préfecture, le territoire de l'Aillantais s'étend sur une superficie de 265 km²

Il est traversé du NO au SE par l'autoroute A6 dont deux bretelles d'accès se situent en périphérie de territoire, et rendent ce territoire accessible depuis Paris en 1h30.

Il est par ailleurs traversé du Nord au Sud par la départementale 955, entre le bassin de vie de Joigny au Nord et de celui de l'Auxerrois au Sud.

Ces voies de communication donnent à ce territoire une position stratégique pour les populations qui souhaitent s'installer à la campagne et leur permettre de garder leur emploi à proximité de leur domicile. Ce territoire offre par ailleurs un environnement privilégié grâce à quelques massifs forestiers et agricoles et grâce aux sites préservés et naturels que sont le Moulin du berceau au Val d'Ocre et la haie de Morgon à Volgré.

On compte aussi un patrimoine architectural (peintures murales, chapelle Hermitage), culturel à travers les musées de Montholon et du Val d'Ocre et des dispositifs de proximité (marchés à la ferme), qui favorisent un cadre de vie de qualité sur ce territoire.

De nombreuses entreprises sont par ailleurs présentes sur le territoire, dont les plus importantes sont « les transports PARET » à Saint-Maurice-Thizouaille, la société de fabrication de cuves pour assainissement « Premier Tech » à Senan, la fabrique de matériel médical « Agencinox » et une entreprise de découpage de métaux « TPMS » à Montholon-Aillant-sur-Tholon.

Ces entreprises sont complétées par trois silos agricoles à Senan, Valravillon et Chassy.

II. Sur le plan démographique

1. La population

Au 1^{er} janvier 2023, le territoire comptait **10 250 habitants** (INSEE_RP 2020).

Depuis le milieu des années 70, la population Aillantaise a progressé de manière importante (près de 2 411 habitants en plus entre 1975 et 2007). Mais entre 2017 et 2019, la population a stagné pour ensuite diminuer à partir de 2019 (Moins 104 habitants entre 2019 et 2020).

Le nombre des naissances sur le territoire de l'aillantais est aussi en baisse depuis 2019 ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

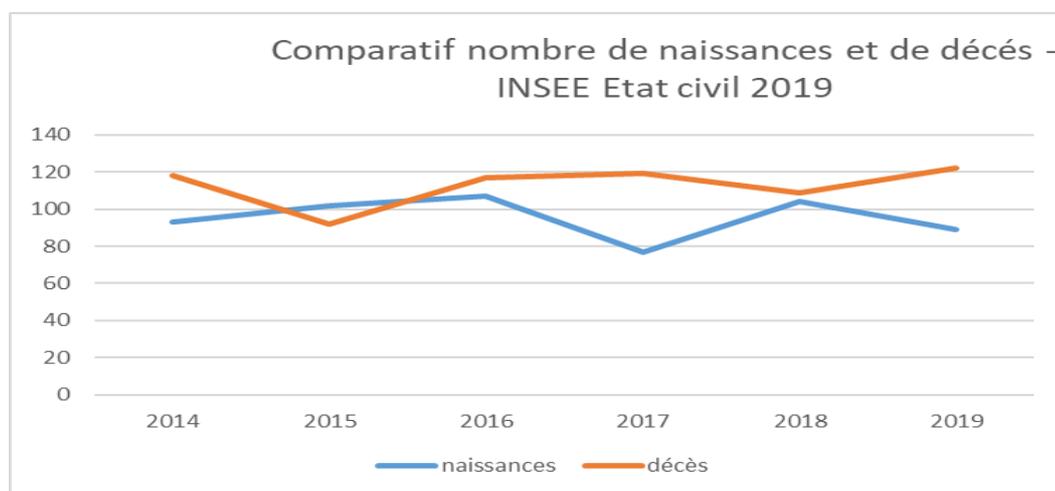
C'est une tendance qui est observée de la même façon pour le département de l'Yonne.

Période recensement	Nbre d'habitants
1968	7609
1975	7681
1982	8181
1990	8494
1999	8953
2007	10092
2012	10314
2017	10403
2019	10354
2020	10250

Naissances	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CCAB	93	102	107	77	104	89	80	73	63
YONNE	3 621	3 672	3 403	3 162	3 216	3 172	3 110	2 979	2 970

Naissances domiciliées dans l'Yonne_Source INSEE 2023L

Les soldes migratoires et naturels



Le solde naturel est négatif. Il était de -0.2% au 01.01.20 selon source INSEE du RP 2020.

Depuis 2018, le nombre de décès (plus de 100 par an) est supérieur au nombre de naissances (INSEE : état civil en géographie au 01/01/2020).

Le solde migratoire était positif (+0.2%) selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2020 et montrait ainsi une augmentation de la population due aux nouvelles installations sur le territoire.

Il est à noter que la période COVID a entraîné l'installation de nombreuses familles sur le territoire.

À ce jour, ces données INSEE ne sont pas encore connues. Lorsque ces chiffres seront portés à notre connaissance, ils pourront venir alimenter les soldes migratoires et ainsi relativiser la perte d'habitants sur le territoire.

Composition des familles

	Composition des familles					
	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 994	100,0	3 048	100,0	3 086	100,0
Couples avec enfant(s)	1 281	42,8	1 316	43,2	1 236	40,1
Familles monoparentales	308	10,3	316	10,4	468	15,2
Hommes seuls avec enfant(s)	88	2,9	81	2,7	106	3,5
Femmes seules avec enfant(s)	220	7,4	235	7,7	362	11,7
Couples sans enfant	1 405	46,9	1 415	46,4	1 381	44,8

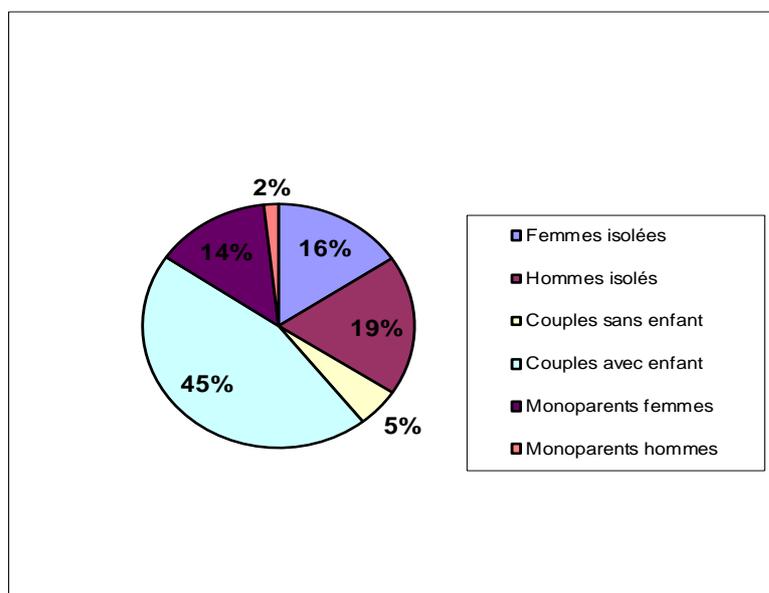
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 1^{er} janvier 2023.

Proportion régime général / régime agricole

Selon les sources CAF 2022, 39% de la population du territoire est allocataire CAF et 2.3% est allocataire MSA. Le taux de ressortissants agricoles sur le territoire est représentatif du taux d'allocataires MSA sur l'Yonne. Il apparaît que le territoire de l'aillantais est rural mais n'est pas particulièrement agricole.

2. Les familles allocataires CAF

Selon les sources Caf 2022, les allocataires CAF se composent de 2 246 adultes et **1 756 enfants**, parmi lesquels nous répertorions 675 couples avec enfant (45%) et 231 familles monoparentales (16%).



Les familles monoparentales (16%) sont légèrement inférieures au taux départemental qui est de 17%.

Par comparaison avec les données du département, les familles avec enfants sont supérieures de 10 points. Quant aux familles « couples avec enfants » elles sont supérieures de 11 points.

Les personnes isolées représentent 34% contre **44%** des allocataires pour le **département** soit 10 points inférieurs au département.

Concernant l'activité :

Les couples dont les 2 membres sont actifs, au nombre de 568 représentent 38% des allocataires CAF sur le territoire contre 23% pour le département. Les monoparents actifs au nombre de 177 représentent 12% des allocataires contre 10 % pour le département.

Une forte proportion de familles avec deux enfants

Selon la CAF, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

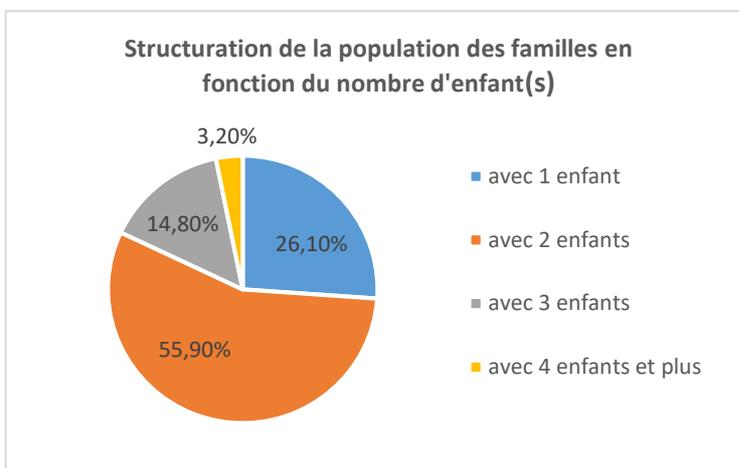
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Notre territoire se distingue par ce fort taux de familles allocataires avec 2 enfants (55.9%).

C'est un facteur à prendre en considération dans les réflexions sur les modes de garde.



Une forte densité de couples avec enfants sur les communes de Poilly-sur-Tholon, Chassy, Saint-Maurice-le-Vieil et Valravillon

(Source SAS CAF – 2019)

	Couples sans enfant	Couples avec enfant	Familles monoparentales	Isolées sans enfant
Chassy	3	41	6	14
	4,70%	64,10%	9,40%	21,90%
Fleury	19	83	27	53
	10,40%	45,60%	14,80%	29,10%
La Ferté	5	28	8	24
	7,70%	43,10%	12,30%	36,90%
Les Ormes	3	24	4	10
	7,30%	58,53%	9,75%	24,39%
Merry	2	19	4	19
	4,50%	43,20%	9,10%	43,20%
Montholon	28	179	79	204
	5,70%	36,50%	16,10%	41,60%
Poilly	7	59	8	22
	7,30%	61,50%	8,30%	22,90%
SMLV	2,00%	33	2	9
	4,30%	71,70%	4,30%	19,60%
SMT	1	20	12	7
	2,50%	50%	30%	17,50%
Senan	8	50	17	33
	7,40%	46,30%	15,70%	30,60%
Sommecaise	9	28	4	18
	15,30%	47,50%	6,80%	30,50%
Val d'ocre	4	34	19	30
	4,60%	39,10%	21,80%	34,50%
Valravillon	10	173	42	59
	3,50%	60,90%	14,80%	20,80%

Une population importante :

- de couples sans enfant à Sommecaise,
- de couples avec enfant(s) à Chassy, à Poilly-sur-Tholon, à Saint-Maurice-le-Vieil à Valravillon,
- de familles monoparentales à Val d'Ocre,
- de personnes isolées sans enfant à Montholon à Merry la Vallée.

Source : CAF – BCA décembre 2019

3. La population des 0/18 ans

Répartition des jeunes en nombre par classe d'âges et par communes (source CAF 2021)

	Chassy	Fleury	La Ferté	Les Ormes	Val d'Ocre	Merry	Montholon	Poilly	SMLV	SMT	Senan	Sommecaise	Valravillon	Total
Nombre des 0-19 ans	79	197	68	50	97	42	480	125	76	59	106	61	381	1821
0-2 ans	11	24	4	4	11	11	61	12	12	6	13	9	49	227
3-5 ans	11	35	16	6	14	6	67	17	10	6	11	10	68	277
6-11 ans	34	67	24	15	35	11	151	47	25	16	39	25	125	614
12-15 ans	14	42	19	18	21	9	118	28	16	16	24	15	79	419
16-19 ans	9	29	5	7	16	5	83	21	13	15	19	2	60	284

Ce sont les communes de Montholon, de Valravillon et Fleury la Vallée qui regroupent le plus d'enfants sur l'ensemble du territoire depuis plusieurs années avec 480 et 381 et 197 enfants de 0 à 19 ans.

L'enfance-jeunesse, une classe d'âge massive

C'est la tranche d'âge des 6-11 ans qui est la plus importante sur le territoire avec 614 enfants.

À noter pour cette tranche d'âge le nombre d'enfants sur les communes de Montholon et Valravillon avec 151 et 125 enfants. Si nous rapportons ces chiffres au nombre d'habitants, (2 814 hab pour Montholon et 1 752 hab pour Valravillon_Insee 2020) c'est la commune de Valravillon qui possède la proportion d'enfants la plus importante pour la tranche des 6-11 ans mais aussi pour l'ensemble de la tranche des 0-19 ans.

Cette tranche 6/11 ans ajoutée aux 12/15 ans représente 56.7% de l'ensemble des enfants du territoire. Cette tranche d'âge est donc importante et son chiffre vient pointer ses besoins en structure d'accueil mais implique aussi une réflexion plus précise sur les besoins des jeunes de ces communes.

Il conviendrait de réfléchir aux moyens de développer l'activité des centres de loisirs en direction des adolescents, cela en lien avec la structure d'accueil L'Obrig'ADO qui leur est dédiée spécifiquement et qui est actuellement basée à Montholon.

Comme l'indique le tableau, en 2021 on comptait 1 821 enfants allocataires CAF, alors qu'il y en avait 1 944 en 2019.

Nous remarquons donc que globalement, le nombre d'enfants tend à diminuer sur le territoire.

Enfin, plus de la moitié de la population des moins de 3 ans est concentrée sur les communes de Montholon, Fleury et Valravillon, soit le centre-est du territoire.

Concernant la population des enfants de moins de 3 ans

En 2020, le territoire de l'Aillantais compte :

291 enfants de moins de 3 ans couverts par la CAF de l'Yonne et la MSA (source Imaje CAF 09/2020)

La population CAF des enfants de cet âge vient signifier le dynamisme démographique d'une commune.

Sur l'ensemble de la population des moins de 3 ans, la plus grande part se situe sur les communes de Montholon (22,66%), Valravillon (21,58%) et Fleury-la-Vallée (9,71%), soit les plus importantes communes du territoire. On note également un pourcentage significatif sur la commune de Sommecaise.

Par ailleurs, 27 % des familles allocataires ont au moins un enfant de moins de 3 ans, soit 323 familles. Parmi ces 323 familles avec enfants de 0 à 3 ans, 28 sont monoparentales.

La structure familiale de ces familles se répartie comme suit :

		Mono	Couples
Familles avec	1 enfant	10	91
	2 enfants	13	142
	3 enfants	3	52
	4 enfants et +	2	10
Total		28	295
		323	

Un taux d'activité des parents de moins de 3 ans supérieur à la moyenne départementale

Par définition, la population active est la population active occupée + les chômeurs Sont inactives, toutes personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Le taux d'activité des deux parents au sein d'une famille biparentale est très largement supérieur à la moyenne départementale, tout comme le taux d'activité des familles monoparentales.

	CCAB	YONNE
Taux d'activité biparentale pour les familles avec enfants de moins de 3 ans	71,70%	54%
Taux d'activité biparentale pour les familles avec enfants de 3 à 5 ans		
Taux d'activité des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans	78,57%	76,97%
Taux d'activité des familles monoparentales avec enfants de 3 à 5 ans		

(Données CAF au 31/12/2019)

Une faible part de la population allocataire parents d'enfants de moins de 3 ans proches du seuil de bas revenus

Le seuil de bas revenus 2018 est fixé à 1 071€.

En observant le Revenu par Unité de Consommation (RUC) de la population allocataires de la CCAB en comparaison à celle des allocataires parents d'enfants de moins de 3 ans de la CCAB et celle de l'ensemble des allocataires du département, on constate :

Parmi la population des parents d'enfants de moins de 3 ans (323 allocataires)

12.5% (40 allocataires) sont en dessous du seuil de bas revenus

80% ont des revenus supérieurs à 1 350€

Parmi l'ensemble de la population allocataire de la CCAB

22% sont en dessous du seuil de bas revenus, soit une part plus importante que la population précédente

62% ont des revenus supérieurs à 1 350€ soit une baisse par rapport à la population précédente

Parmi la population allocataire de l'Yonne, un net contraste avec la population allocataire des parents d'enfants de moins de 3 ans de la CCAB permettant de confirmer que cette population ne fait pas partie des plus précaires.

4. Les catégories professionnelles

Quelques contrastes sont observés :

- le Nord-Ouest du territoire compte la plus importante concentration d'agriculteurs (Les Ormes) et une part importante de retraités (La Ferté-Loupière et les Ormes) ;
- les professions intermédiaires sont concentrées au centre du territoire (SMLV, Poilly, Val d'Ocre) et au Nord-Est (Valravillon) ;
- après les retraités, la catégorie des « employés » est la plus représentative sur l'ensemble du territoire.

À retenir :

Une population qui tend à diminuer avec un solde naturel négatif mais un solde migratoire légèrement positif
Une forte augmentation des ménages composés d'une seule personne entre 2007 et 2017. (+22.5%)
Un nombre important de familles avec 2 enfants.
Une concentration des enfants sur le Nord-Est du territoire et notamment des moins de 3 ans

III. L'offre de service sur le territoire

1. Les services petite enfance du territoire

Le nombre de naissance est en diminution sur notre territoire depuis 2019 et doit être mis en corrélation avec le nombre de places d'accueils théoriques (individuelles et collectives) pour les enfants de moins de 3 ans ; cette corrélation de chiffres est exprimée par la CAF sous l'appellation « taux de couverture ». Il était en 2021 de 58% selon les services CAF.

Il convient d'accorder une vigilance particulière à ce taux de façon à adapter constamment les modalités d'accueil en petite enfance et enfance jeunesse.

Le Relais Petite Enfance :

Un guichet unique au carrefour de tous les modes de garde, le Relais Petite Enfance « Mésange » (RPE) assure cette fonction de guichet unique depuis 2017. Outre les missions qui relèvent de la relation parents-assistantes maternelles, il assure aussi une mission d'information sur tous les modes de garde du territoire.

En tant que « guichet unique » des modes d'accueil il assure par ailleurs l'organisation de la commission d'attribution des places du multi-accueil de Montholon (dossiers de pré-inscriptions, préparation de la commission, suivi des demandes des familles et gestion de la liste d'attente).

Ses modalités de fonctionnement font l'objet d'une constante adaptation pour être au plus près des besoins de la structure multi-accueil et se déroulent dans un souci de transparence du traitement des demandes.

De 2018 à 2020, on comptabilise en moyenne 44 demandes par an pour un accueil collectif.

	2018	2019	2020
Nombre de demandes formulées auprès du RPE	50	41	40

Source données RPE bilan 2019/2020

Sur les 67 demandes globales formulées par les familles au RPE en 2020, 40% (27) concernent un accueil de type individuel et 60% (40) un accueil de type collectif.

Sur les 40 demandes d'accueil en EAJE formulées en 2020, 24 ont été attribuées, et 16 n'ont pas abouties faute de disponibilités.

L'accueil collectif reste le mode de garde le plus sollicité par les parents et formulé auprès du RPE Mésange.

Une crèche collective de type « petite crèche »

L'établissement « Les Tipitchounes » situé à Montholon est l'unique structure collective présente sur le territoire et propose un accueil pour les 0-4 ans (0-6 ans pour les enfants porteurs de handicap) sur une superficie de 265 m².

Cette structure, sous gestion associative, est agréée pour 20 places et 2 places d'urgence (sociale et médicale, généralement demandée par les services de la PMI).

L'accueil collectif répond à différents besoins :

- L'accueil régulier pour les enfants qui vont fréquenter la structure chaque semaine sans minima de fréquentation. Les parents se mettent d'accord avec la structure pour un contrat d'accueil (nombres de jours et nombre d'heures par mois). Le paiement est mensualisé ; cette

mensualisation peut être revue en cours d'année si besoin. Le tarif est calculé à l'heure à partir des ressources familiales déclarées à la CAF. Il existe six tranches de tarification.

- L'accueil occasionnel pour les enfants qui vont fréquenter la structure de manière irrégulière ou de façon ponctuelle durant quelques heures. Les ressources familiales vont là aussi déterminer la tarification horaire appliquée.
- L'accueil d'urgence : l'urgence peut être médicale ou sociale, sur orientation d'un professionnel. Elle ne comprend pas de période d'adaptation ; cet accueil est limité sur une période donnée et doit faire l'objet d'un dossier d'inscription en commission d'attribution pour faire valoir la pérennité de l'accueil.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H 30 excepté les jours fériés. La structure est habituellement fermée pour congés annuels trois semaines au mois d'août et une semaine en hiver pendant les vacances de Noël.

Pour l'année 2022, la structure affichait un taux de fréquentation moyen de 70,97% de sa capacité d'accueil, contre 70,73 % pour 2019, ce qui montre une certaine stabilité dans la fréquentation quotidienne des enfants.

Le nombre d'enfants accueillis est stable lui aussi depuis 2018, passant de 51 à 48 enfants pour 2021. À noter la particularité de l'année 2020 qui a comporté près de 40 % d'accueils occasionnels notamment au regard de la situation sanitaire et des modalités du télétravail.

Depuis cette date, on perçoit une tendance à une autre forme de besoins d'accueil des parents qui souvent mixent les modes d'accueils entre collectif, familial et quelques fois assistante maternelle. Aussi il y a moins d'enfants accueillis et ils sont accueillis de façon régulière sur moins de jours dans la semaine. Cela demande une analyse et une étude très approfondie des plages horaires à combler de la part de la directrice.

	Nombre d'enfants accueillis	Forfait régulier	Occasionnel
2018	51		
2019	53	41	17
2020	50	34	22

Le tarif horaire moyen inférieur à 1 € a concerné 17 enfants en 2020 (34%) et 15 enfants en 2022 (33%) un taux stable qui montre que la part des familles à bas revenus représentent un tiers des parents de la crèche et favorise ainsi une mixité des catégories sociales.

Par ailleurs, le nombre d'enfants porteurs de handicap était de 2 en 2022.

Une Maison d'Assistances Maternelles à Val d'Ocre

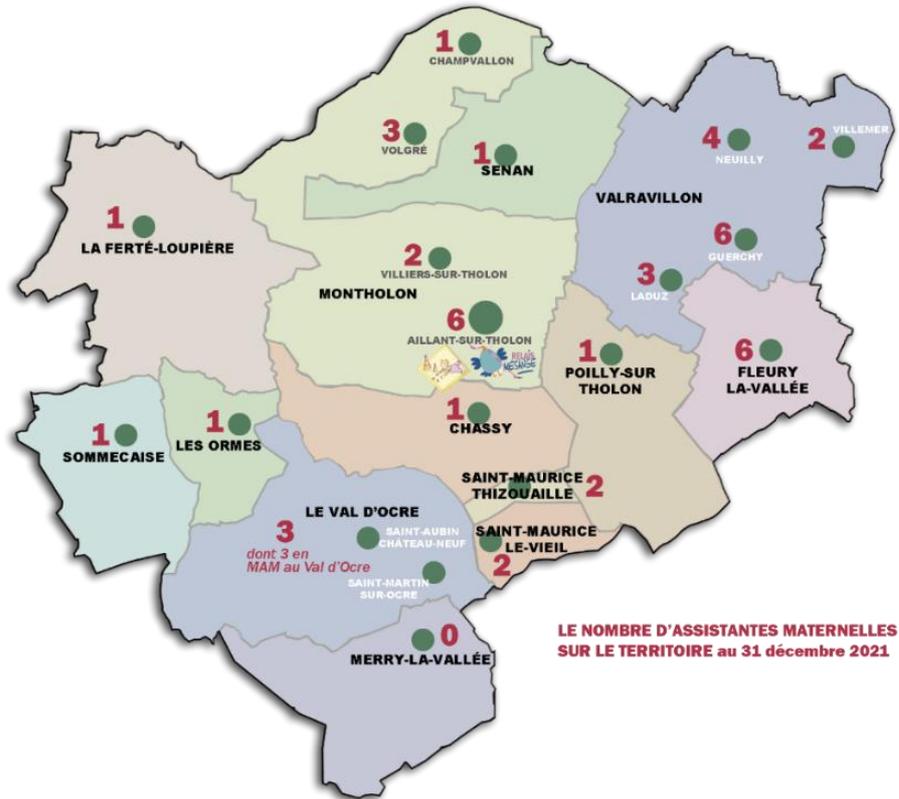
Le territoire est doté actuellement d'une maison d'assistantes maternelles située à Val d'Ocre. Portée par trois assistantes maternelles (AM), sa capacité d'accueil est de 12 enfants simultanément (4 enfants par AM). Ce dispositif d'accueil a des statuts associatifs ; il s'appelle : "La "cabane aux lutins". Il est installé dans des locaux loués à la commune et a ouvert ses portes début 2018. Jusqu'à ce jour, la MAM assure un taux de remplissage à son maximum et une liste d'attente est souvent établie.

Ce type de structure est à mi-chemin entre l'accueil individuel (puisque les parents contractualisent directement avec une assistante maternelle) et l'accueil collectif (puisque les enfants vivent au quotidien avec un groupe d'enfants). Il est très prisé par les familles car il cumule les avantages de la vie en collectivité et ceux de l'accueil individuel personnalisé dans une même structure.

Un projet de création de MAM est en cours d'élaboration sur la commune de Fleury la Vallée dans un bâtiment communal. Le local doit faire l'objet de travaux de rénovation qui devraient débuter au premier trimestre 2024 pour une ouverture fin 2024 /début 2025.

Les porteurs de projet ont déjà été sélectionnés (Association Les ouistitis) et leur projet d'accueil a reçu un avis favorable de la part des services de Protection Maternelles et Infantile du Conseil Départemental.

L'accueil individuel par les assistantes maternelles



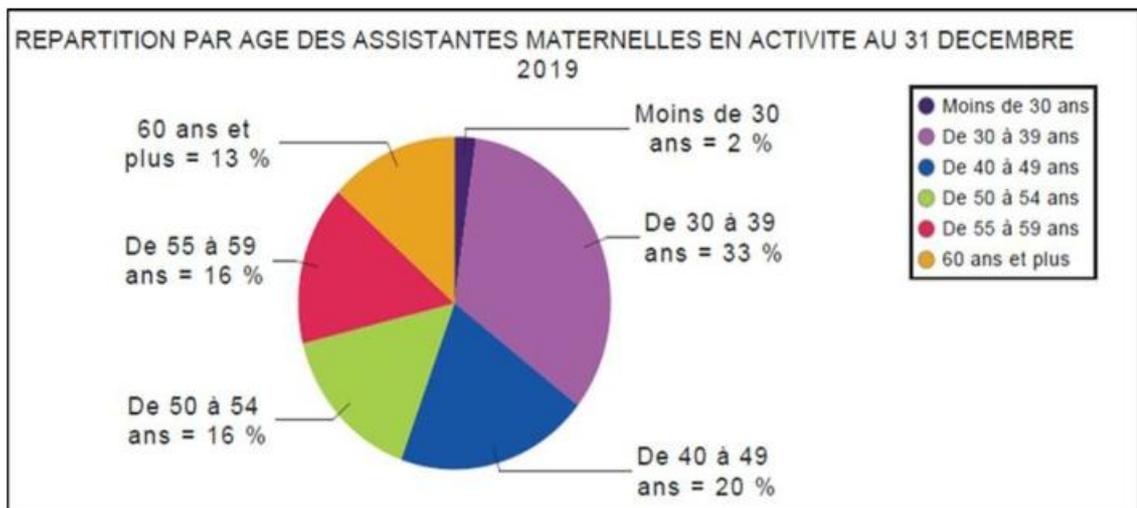
Les assistantes maternelles sont concentrées sur le centre et l'Est du territoire comme l'indique la carte ci-dessus. Certaines parties du territoire sont sous dotées en accueil individuel mais ces chiffres sont à mettre en corrélation avec le nombre de naissances et de couples avec enfants par communes qui se situent eux aussi plutôt au centre et à l'Est du territoire.

En 2020, le territoire comptait 61 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil effective de 213 places.

49 d'entre elles étaient actives et 3 exerçaient en Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Or en 2021, on ne comptait plus que 54 assistantes maternelles dont 46 étaient actives ; ces chiffres diminuent progressivement du fait du nombre de fin d'agrément des assistantes maternelles, lié à leur réorientation professionnelle mais aussi à leur départ à la retraite.

En effet un grand nombre d'entre elles ont l'âge de partir à la retraite comme l'indique le diagramme ci-dessous datant de 2019 : 13% d'entre elles avaient 60 ans et plus.



Ce graphique montre le pourcentage des Assistantes Maternelles de 60 ans et plus au 31 Décembre 2019 et permet de mettre en avant la problématique du renouvellement de la profession.

Il est nécessaire d'inciter de nouvelles candidates à l'agrément. Or nous notons peu d'engouement pour cette profession pour des raisons très diverses mais notamment du fait que ce métier est peu valorisé, au regard du montant du salaire et de l'amplitude horaire qui peut être très importante.

Pour information, en 2021, le salaire mensuel moyen d'une assistante maternelle du territoire est de 1 437.97€ net. Le montant du salaire horaire moyen lui, est de 3.61 €. Les Assistantes maternelles gardent en moyenne 4 enfants.

Le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis n'est pas connu.

La garde à domicile

Cette modalité d'accueil permet à l'enfant d'être gardé à son domicile, et dans son environnement habituel par une personne qui est embauchée directement par le parent ou par le biais d'une entreprise ou d'une association spécialisée dans le domaine.

À ce jour, les associations du territoire ne proposent pas ce type de service. Si la coordinatrice a pu identifier des personnes embauchées de façon directe par des parents pour effectuer de la garde d'enfants notamment périscolaire, leur nombre n'est pas facile à identifier.

2. L'offre de service en matière d'enfance jeunesse

Les établissements scolaires

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne n'a pas la compétence scolaire, celle-ci étant attitrée aux communes.

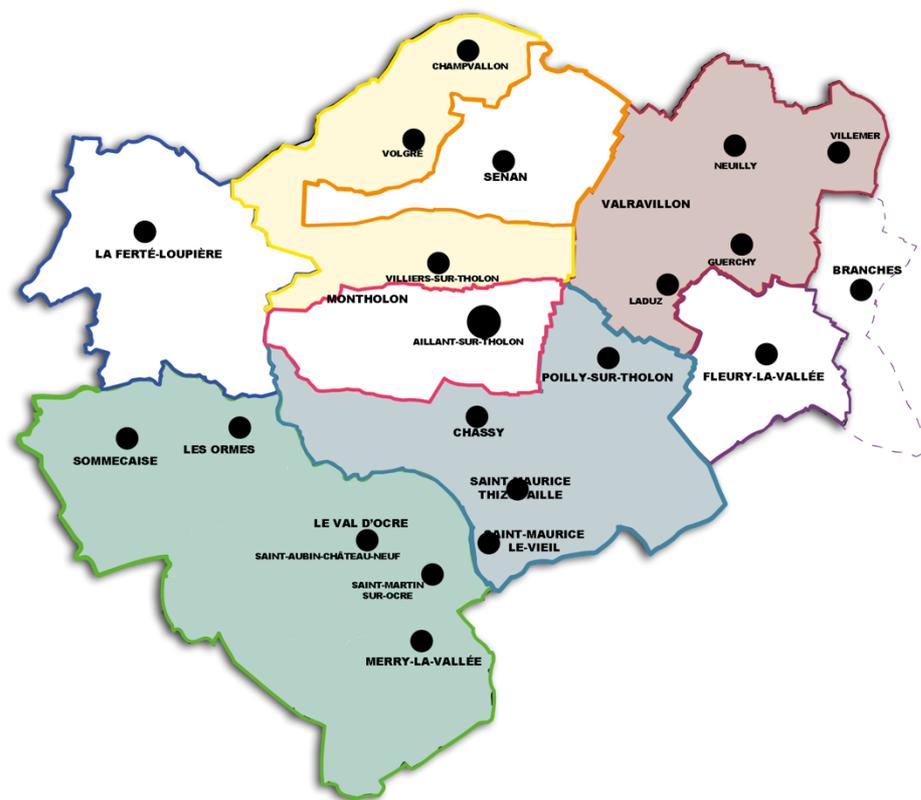
Toutefois offrir une cohérence des temps de l'enfant à travers le PEDT nécessite que les écoles maternelles et élémentaires soient partie prenante de ce dispositif et soient bien identifiées.

Aussi nous comptabilisons sur notre territoire quatre regroupements pédagogiques pour les communes suivantes :

- Val d'Ocre, Sommecaise, Les Ormes, Merry-la-Vallée
- Sur la commune de Montholon : Villiers-sur-Tholon, Champvallon, Volgré
- Poilly-sur-Tholon, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-Le-Vieil, Chassy
- Fleury-la-Vallée et Branches (commune hors territoire)

À ces regroupements, s'ajoutent les écoles des communes de La Ferté-Loupière, Senan, Montholon-Aillant-sur-Tholon et Valravillon qui sont autonomes.

Carte des regroupements scolaires



Il est à noter qu'il y a une seule « Toute Petite Section » localisée à Saint Aubin Châteauneuf avec 4 enfants, et que sa reconduite est en discussion.

Selon l'Éducation Nationale les effectifs des enfants scolarisés sur notre territoire pour l'année 2023-24 se déclinent selon le tableau suivant :

EFFECTIFS 2023/24	Nombre de classes maternelles	Nombre d'élèves	Nombre de classes élémentaires	Nombre d'élèves	TOTAL ÉLÈVES
Aillant-sur-Tholon	2	46	4	89	135
Villiers-sur-Tholon	1	24			24
Volgré			1	22	22
Champvallon			2	42	42
TOTAL RPI					88
La Ferté-Loupière	1	27	2	35	62
Chassy	2	50	1	18	68
Poilly-sur-Tholon			2	38	38
Saint-Maurice-le-Vieil			1	20	20
Saint-Maurice-Thizouaille			1	22	22
TOTAL RPI					148
Fleury-la-Vallée*	2	44	2	45	87*
Branches	0	0	2	43	
Villemer	2	44			44
Laduz			2	41	41
Neuilly			2	43	43
Guerchy			2	53	53
TOTAL RPI					181
Saint-Aubin-Château-Neuf	2	41	1	22	63
Les Ormes			1	20	20
Merry-la-Vallée			1	19	19
TOTAL RPI					102
Senan	1	13	2	32	45
TOTAL GÉNÉRAL	13	289	29	604	848
COLLÈGE MONTHOLON					441

*Enfants résidant à Fleury et scolarisés

Il est à noter que l'école de Fleury la Vallée est en regroupement scolaire avec une commune hors territoire de l'Aillantais, Branches. Les totaux du tableau ne comprennent pas les enfants résidants de cette commune et seulement de Fleury la Vallée (à noter la présence de 43 enfants répartis sur 2 classes à Branches).

Les enfants porteurs de handicaps

Sur l'ensemble des enfants scolarisés en élémentaire, neuf ont une reconnaissance MDPH pour l'année 2023 selon l'Éducation Nationale.

Sur l'effectif de 441 collégiens, seul sept élèves font l'objet d'une reconnaissance MDPH selon le collège.

Cela représente peu d'élèves et peut soulever des interrogations :

Est-ce un problème de repérage d'enfants ayant des difficultés et de ce fait un manque de diagnostic ou est-ce que cela traduit une spécificité des familles du territoire ?

Par ailleurs, à ce jour nous ne connaissons pas le nombre d'enfants qui disposent de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Les établissements scolaires spécialisés

Financés par l'ARS, ils ont pour mission de dispenser une éducation et une formation adaptée aux enfants et adolescents ayant des déficiences intellectuelles ou physiques.

L'Institut Médico Éducatif "Les claires années" de Valravillon-Guerchy permet la scolarisation de 35 enfants de 6 à 15 ans.

De son côté l'Institut Médico Professionnel, situé lui aussi à Valravillon-Guerchy permet la formation professionnelle de 25 jeunes de 16 à 20 ans.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne ces enfants tant sur le champ social, médical que scolaire.

Ces établissements, à leur grand regret, développent peu de collaborations ou d'échanges avec les écoles du territoire car la disparité des niveaux scolaires des enfants accueillis est très importante.

Il est à noter que seuls 2 enfants du territoire sont scolarisés dans ces établissements.

Les établissements du secondaire

Le collège "La croix de l'Orme" compte 441 élèves pour la rentrée scolaire 2023/24 dont 390 bénéficient d'un transport scolaire, ce qui est légitime pour un territoire rural.

L'ensemble des élèves est accompagné par des enseignants, des assistants d'éducation, une infirmière, une assistante sociale, et du personnel technique, encadré par un proviseur, un proviseur adjoint et un conseiller principal d'éducation.

La communauté de communes met à la disposition des élèves la salle du conseil communautaire à l'occasion des élections des délégués de classe chaque année pendant une journée; c'est un temps fort qui permet de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté dans des locaux spécifiques.

Le proviseur établit chaque année avec son équipe un Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement déclinant toutes les actions éducatives périphériques à l'enseignement des matières courantes et faisant appel à des acteurs de l'enfance du territoire ou rattachés au territoire.

L'accueil en lycée se fait hors territoire de l'aillantais sur les communes de Joigny prioritairement ou Auxerre selon les options scolaires des élèves.

Selon les sources CAF_2022 et EN_2021, il y avait 306 enfants scolarisés en lycée pour l'année 2021.

Les restaurations scolaires

Gérées par les communes, elles sont à proximité des écoles ou dans le même bâtiment.

Le personnel encadrant est communal et certains d'entre eux font des actions de sensibilisation au goût et au bien manger avec les enfants. Cela constitue une animation qui canalise l'attention des enfants et qui a une portée éducative.

Les communes du territoire font appel à deux cuisines collectives, dont l'une est installée sur le territoire.

Les restaurations scolaires ont par ailleurs participé au dispositif Projet Alimentaire Territorial de l'Aillantais élaboré en 2022 par l'EPCI et qui a développé deux axes d'actions dont l'un auprès des enfants accueillis en centres de loisirs.

Les accueils périscolaires

L'accueil de la pause méridienne est pris en charge par la commune et est assuré par des agents communaux avant et après le temps du repas. Les collectivités ont fait remonter certaines difficultés rencontrées par leurs personnels sur ces temps et qui par ailleurs n'ont pas de compétences spécifiques dans l'enfance.

Aussi, la CCAB a organisé avec le CNFPT une formation en union de collectivité portant sur « l'exercice d'une autorité bienveillante » ; elle a été très appréciée de l'ensemble des participants de sorte qu'une nouvelle formation s'organise pour le début d'année 2024. Elle portera sur les enfants ayant des difficultés de comportement.

La communauté de communes permet à travers cette action de formation une prise en considération des besoins de certains acteurs de l'enfance et une évolution de leurs pratiques.

Les accueils du matin et du soir sont pris en charge par les structures périscolaires dont la gestion est associative ou municipale, agréées ou non par les services de la SDJES et de la CAF.

L'accueil périscolaire répond à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles. Les professions des parents et leurs contraintes horaires ne leur permettent pas de se conformer aux horaires scolaires pour accompagner et venir chercher les enfants à l'école ; aussi l'accueil périscolaire joue un rôle important.

Pour être agréées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, elles doivent répondre à des conditions de fonctionnement (taux d'encadrement, qualification du personnel, locaux adaptés, application de la législation en vigueur, ...).

Aujourd'hui les accueils périscolaires sont tous agréés sauf celui de Fleury la Vallée dont la gestion est communale et reste considérée comme une garderie.

Il est à noter que celle-ci peut accueillir jusqu'à 50 enfants sur une moyenne de 120 enfants scolarisés sur le regroupement Fleury – Branches.

L'accueil périscolaire s'organise en fonction du regroupement scolaire et de l'organisation retenue pour le ramassage scolaire en transport, par le Conseil Régional, de sorte que le temps d'accueil de l'enfant en périscolaire est variable d'un regroupement à l'autre.

Durant l'accueil, les enfants sont en situation de jeu libre leur permettant d'entrer à leur rythme dans leur journée le matin et de la même façon de sortir de la période de scolarisation du soir.

Certains centres peuvent proposer par ailleurs des petits-déjeuners le matin et tous proposent systématiquement des goûters après l'école, diversifiés et adaptés aux besoins des enfants.

Le soir, certains enfants peuvent effectuer leurs devoirs sous la surveillance des animateurs, mais cela ne relève pas d'une activité de type « aide aux devoirs ». Pour les autres ce sont des jeux qui leur seront mis à disposition.

Il est à noter que selon le calendrier ou les fêtes de l'année, il peut leur être proposés des activités portant sur des thèmes spécifiques à visée pédagogique.

Nous répertorions ci-dessous six structures de loisirs agréées par la SDJES qui assurent neuf antennes périscolaires sur le territoire :

- [Les Petits Polissons](#) à Montholon (Villiers-sur-Tholon) et Senan
- [Les P'tits Costauds](#) à Poilly-sur-Tholon (Bleury)
- [Les Pandas](#) à Val d'Ocre et à Merry la Vallée
- [Les Petits Tacots](#) à Montholon-Aillant-sur-Tholon
- [Le Centre de loisirs du Ravillon](#) à Valravillon (Guerchy et Neuilly)
- [Les P'tits loups](#) à la Ferté-Loupière

Par ailleurs la structure de type garderie (non agréée SDJES-CAF) de la municipalité de Fleury-la-Vallée apparaît en vert sur le tableau.

En général, l'accueil périscolaire s'étale sur 36 semaines scolaires (entre septembre et juillet) selon les horaires formulés dans le tableau suivant. Ces horaires ont été établis par chaque centre de façon à répondre aux besoins des parents. Il se révèle par ailleurs comme un atout pour les communes.

Il est à noter que les structures s'adaptent au dispositif de l'école multisports, relevant de la CCAB car les animateurs des centres accompagnent les enfants inscrits à l'activité et reviennent les rechercher à la fin de la séance (au bout d'une heure) à condition que le parent en fasse la demande.

		Nombre moyen/an	Pandas	Costauds	Polissons		Tacots	Ravillon	Loups	L'Obrig'ADO	Fleury-la-Vallée
					Villiers	Senan					
Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi	Matin	144	7h15/9h	7h15/8h45	7h30/9h	7h/8h30	7h/9h	7h15/8h30	7h30/9h		7h15/8h45
	Soir	144	16h30/18h45	16h30/18h45	16h30/19h	16h30/19h	16h30/19h	16h15/19h	16h30/18h30	16h/19h	15h50/18h30
Mercredi		36	7h15/18h30	7h15/18h30	7h30/19h		7h/19h	7h15/19h		12h/19	

Ces horaires d'accueil périscolaires coïncident avec les horaires des écoles maternelles et élémentaires ainsi que déclinés dans le tableau ci-dessous :

Ecoles et regroupements	Regpt Val d'Ocre	Regpt SML, SMT Chassy	Aillant sur Tholon	Regpt Montholon	Senan	Valravillon	La Ferté Loup.	Regt Fleury la V Branches
Matin	8h45	8h30	8h45	8h45	8h45	8h15	8h45	8h30
Soir	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h15	16h30	15h45

Concernant les accueils périscolaires, les capacités d'accueil se sont déclinées comme suit durant les années 2019 et 2020 en guise exemple.

Nous constatons que les taux d'occupation sont bons sur l'ensemble des structures, et ce même en 2020 (période de crise sanitaire), et qu'ils ne cessent d'augmenter chaque année depuis cette période.

ACTIVITÉ PERISCOLAIRE	2019			2020		
	Capacité théorique (en heures)	Nombre d'heures réalisées	Taux d'occupation	Capacité théorique (en heures)	Nombre d'heures réalisées	Taux d'occupation
Les Petits Tacots	27 272	25 258	93 %	24 753	19 693	80 %
Les P'tits Costauds	22 598	14 406	64 %	19 208	10 534	55 %
Centre de loisirs du Ravillon	27 024	24 086	89 %	24 718	21 520	87 %
Les Petits Polissons	12 628	9 488	75 %	17 861	12 945	72 %
Les Pandas	12 399	11 973	97 %	12 276	9 925	81 %
Les P'tits loups	4 810	3 404	71 %	3 802	3 433	90 %

Pour les années 2019 et 2020, nous observons pour l'ensemble des centres un nombre d'heures réalisées très variable au regard des heures théoriques, ce qui impacte le fonctionnement des structures et notamment le taux d'encadrement qui doit être respecté par le ratio animateurs qualifiés /nombre d'enfants.

Cela amène une adaptation en termes de personnel difficile à anticiper pour les centres, qui a des répercussions sur le nombre de places offertes.

Aujourd'hui la modalité la plus pertinente pour faire face au mieux à ce problème de personnel et d'encadrement reste la mise à disposition de personnel complémentaire par la mairie auprès du centre. Cela permet au centre de disposer du personnel nécessaire sans avoir besoin de contractualiser et de supporter une charge de personnel sur l'année complète.

L'accueil périscolaire - durant les mercredis

La journée du mercredi est devenue officiellement « accueil périscolaire » par décret n° 2018-647 du 23 Juillet 2018, celui-ci modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

Sur le territoire, l'accueil périscolaire est assuré par six structures associatives gérées par des directrices titulaires au minimum du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport :

- Les Petits Polissons à Montholon (Villiers-sur-Tholon)
- Les P'tits Costauds à Poilly-sur-Tholon (Bleury)
- Les Pandas à Val d'Ocre
- Les Petits Tacots à Montholon-Aillant-sur-Tholon
- Le Centre de loisirs du Ravillon à Valravillon (Guerchy)
- L'obrig'ADO pour les adolescents à Montholon-Aillant-sur-Tholon

Les horaires d'accueil sont spécifiques pour l'accueil de loisirs destiné aux adolescents (12H/19h). En effet les enfants viennent pour la majeure partie du collège d'Aillant sur Tholon, qui sont par ailleurs scolarisés le mercredi matin.

Les équipes d'animation se composent d'animateurs titulaires de Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur, de Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance et de Certificat Professionnel à la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, ainsi que du personnel communal mis à disposition.

C'est une journée particulière pour les enfants car elle permet une coupure dans leur semaine de scolarisation et influe sur leur rythme de vie et leurs acquisitions de connaissances.

Au centre de loisirs, on apprend, mais de façon différente qu'à l'école ; une attention particulière est ainsi portée sur les activités proposées et leur sens, ceci en lien étroit avec le projet pédagogique du centre. Cette démarche s'applique pour les activités périscolaires du mercredi mais aussi pour celles proposées sur les temps extrascolaires (voir ci-dessous) et constitue une démarche inhérente au fonctionnement d'un centre de loisir.

Il est à noter que la qualité des activités proposées n'a cessé de croître au sein des centres du territoire sous l'impulsion des directrices et en collaboration avec leurs animateurs-trices.

Aujourd'hui le PEDT pourrait offrir la possibilité d'une contractualisation d'un plan mercredi.

L'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est proposé aux enfants du territoire à partir de trois ans (sous condition qu'ils soient scolarisés ou inscrits à l'école à la rentrée suivante), et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

Locaux

Un aménagement des locaux est organisé de façon à ce que l'âge et les rythmes de l'enfant soient respectés. Ainsi l'espace des enfants de moins de 6 ans comporte dans chaque centre un lieu destiné à la sieste ou et au repos que l'enfant peut utiliser le matin à son arrivée ou après le repas du midi.

Quelques éléments de disposition des locaux pour chacun des centres :

Description	Les Pandas	Les P'tits Costauds	Les Petits Tacots	Les P'tits Polissons	Le centre du Ravillon	L'Obrig'ADO
Espace - de 6 ans	Délimité, Pièce dortoir	Délimité, Pièce dortoirs	Espace dédié	Espace dédié, dortoirs	Pièce dortoirs	
Espace + de 6 ans	Délimité	Pièce baby	Spécifique à l'étage de 2 bâtiments	Spécifique	Aménagé dans bâtiment ext	Spécifique avec différents espaces
Cuisine pour ateliers enfants	non	non accessible	oui	non	non	oui
Extérieur/jardin	oui	oui	oui	oui	oui	non

Horaires

Les accueils extrascolaires se déclinent sur le territoire selon les mêmes horaires et modalités que ceux du périscolaire durant le mercredi et par les mêmes structures associatives. (cf tableau ci-dessus).

Repas

Le repas du midi est proposé aux enfants au sein du centre (Les P'tits Costauds) ou dans les locaux de la restauration scolaire à proximité des structures ou qui les jouxtent.

Encadrement et formation

Le nombre d'animateurs présent définit le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

Sur certaines périodes de l'année, des animateurs stagiaires viennent compléter l'équipe afin qu'ils se forment aux métiers de l'animation et par la même assurent le renouvellement des équipes.

Leur présence favorise un certain dynamisme au sein de l'équipe d'animation et par la même permet d'assurer les besoins en encadrement nécessaire au regard du nombre d'enfants présents (Aujourd'hui un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus).

Il est à noter que de nombreux stagiaires Certificat d'Aptitude Professionnelle AEP, BPJEPS, CPJEPS ou de stagiaires scolarisés en Maison Familiale Rurale sont accueillis par plusieurs structures du territoire et de façon régulière. Ces accueils demandent un investissement important de la part des directrices et l'envie de transmettre. Il convient de pointer le dynamisme dont elles font preuve et la motivation qu'elles transmettent aux futurs animateurs.

Les besoins en formation sont répertoriés par chaque association pour leur personnel encadrant ainsi que pour les animateurs.

Certaines structures bénéficiant des conventions collectives ADMR ont pu accéder à des plans de formation en cours d'emploi sur des thèmes généraux liés à l'enfance ou au handicap (Les Petits Tacots par exemple). D'autres structures qui sont rattachées à la convention de l'animation ouvrent droit à UNIFORMATION et à des formations plus spécifiques aux métiers de l'animation telles que « le jeu, les chants » ou des formations certifiantes telles que le BAFD.

Plusieurs animateurs du territoire ont pu bénéficier de ce type de formation mais aussi de celles proposées par les services SDJES durant ces deux dernières années.

Au niveau du territoire, la coordinatrice enfance jeunesse a effectué un recensement des besoins en formation en 2023 auprès des directrices de structures et a pu transmettre aux services SDJES les attentes des équipes.

D'autres besoins de formation pouvant être assurés sur un plan local seront étudiés par la CCAB, notamment en ce qui concerne les mises à niveau « Sauveteur Secourisme du Travail ».

Selon le nombre d'encadrants, et les effectifs des enfants, les taux d'occupations peuvent être variables d'un centre à l'autre mais aussi d'une année à l'autre, comme le montre le tableau ci-dessous.

ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE	2019			2020		
	Capacité théorique	Nombre d'heures réalisées	Taux d'occupation	Capacité théorique	Nombre d'heures réalisées	Taux d'occupation
Les Petits Tacots	11 625	11 010	95%	18 177	11 718	64%
Les P'tits Costauds	12 222	8 725	71%	9 328	5 778	62%
Centre de loisirs du	27 530	22 458	85%	23 206	16 257	70%
Les Petits Polissons	21 934	15 685	72%	9 194	6 692	73%
Les Pandas	7 438	5 748	76%	7 438	5 574	75%

Qualité des activités

Les activités proposées aux enfants et mises en place par ces structures s'inscrivent dans la durée, dans le cadre de projets pédagogiques définis en début d'année ou sur plusieurs années.

Certains centres font coïncider leurs projets avec ceux des écoles dans le cadre de collaborations.

Ces activités favorisent une certaine progression dans l'acquisition des connaissances visées par l'équipe d'animation.

Il est à noter que certaines de ces activités sont définies par les directrices de façon collégiale à l'occasion des réunions de directrices proposées par la coordinatrice enfance de la CCAB: « la journée de la terre en

2022, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité en 2023, ou encore une meilleure connaissance des espaces forestiers en collaboration avec l'Office National des Forêts.

L'élaboration des programmes d'activité est le fruit d'un travail en équipe soutenu et orienté par les directrices et favorise le plus possible le recours aux équipements locaux, aux ressources et aux associations du territoire. Pour illustrer ces propos, quelques exemples de programmes en [annexe 1](#)

Chaque structure est autonome, et propose un projet éducatif qui lui est propre. Néanmoins, l'ensemble des Accueil Collectifs de Mineurs se retrouvent autour de valeurs éducatives identiques :

- favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation des enfants et des jeunes dans les activités et leurs projets
- développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant aux enfants et aux jeunes des responsabilités dans un cadre collectif
- développer la citoyenneté et par la même favoriser la mixité fille garçon et l'entraide entre les groupes d'âge à travers les activités proposées
- instaurer un climat propice à la communication et à l'échange entre enfants, ou entre enfants et adultes en lien avec le respect des règles de vie en collectivité.

Des séjours ou camps sont organisés durant la période estivale selon les moyens humains du centre.

En effet le départ d'un groupe en camp demande que le taux d'encadrement soit respecté pour les enfants qui restent au centre, ce qui n'est pas toujours aisé pour des petites structures.

La durée des séjours est adaptée pour les moins de 6 ans (2 à 3 jours) car c'est souvent pour eux la première fois qu'ils se séparent de leur milieu familial.

Les séjours sont organisés dans l'Yonne ou hors département, ce qui favorise une plus grande ouverture culturelle pour des enfants qui n'ont quelques fois pas l'occasion de partir en vacances avec leur famille.

L'accueil de loisirs des adolescents

Il est répertorié parmi les dispositifs d'accueil extrascolaire pour les enfants mais le fait qu'il s'adresse spécifiquement aux adolescents (12-17 ans) lui confère des modalités spécifiques de fonctionnement.

Tout d'abord même si les horaires d'ouverture s'étendent de 8 h à 18h, l'accueil du jeune peut se faire jusqu'en milieu de matinée ce qui correspond plus volontiers au rythme de vie d'un adolescent. Certaines animations peuvent aussi être proposées en soirée jusqu'à 21h ou 22h de façon occasionnelle pour répondre à son besoin de sortir de l'environnement familial.

Par ailleurs les modalités de tarification sont différentes car chaque activité correspond à un certain nombre de points que les parents achètent en fonction de leur quotient familial.

Si les activités proposées au sein de cet « accueil jeunes » répondent aux mêmes valeurs éducatives que les autres centres, l'Obrig'ADO a par ailleurs pour objectif de favoriser davantage l'autonomie et l'expression d'initiatives des jeunes. L'animatrice les accompagne dans la formulation de leurs projets et dans leur réalisation, notamment au moment de l'élaboration du séjour d'été et de son financement.

À l'occasion des étés 2022 et 2023, les jeunes ont construit eux-mêmes leur séjour de huit jours pour l'un en Bretagne et pour l'autre à Chamrousse.

Une situation stratégique : aujourd'hui la structure est basée à Montholon-Aillant-sur-Tholon, commune centrale du territoire, et occupe une situation stratégique tant sur le plan géographique que du fait de sa proximité avec le collège. Cette situation favorise une prise en charge facilitée du jeune après sa sortie du collège, tout en assurant sa sécurité.

Durant les périodes extrascolaires, sa localisation n'apparaît pas toujours favorable car elle demande aux parents de véhiculer leurs enfants jusqu'à Montholon matin et soir. Par ailleurs, il n'est pas toujours possible pour le jeune d'être véhiculé ou de venir dès le matin avec ses parents, au regard de leurs horaires de travail.

L'animatrice intervient par ailleurs au sein du collège d'Aillant sur Tholon à raison d'une fois par semaine pour favoriser une meilleure lisibilité de la structure Obrig'ADO pour les jeunes non-inscrits mais aussi pour favoriser une dynamique et une émulation au sein des enfants du collège.

Les accueils de loisirs et leur tarification

La communauté de communes a souhaité uniformiser les tarifications en direction des familles sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, depuis 2019 quelle que soit la commune du territoire, les parents paient le même montant.

La différence de tarification porte sur les quotients familiaux qui sont liés aux situations financières des familles déclarées auprès de la CAF. Ainsi, plus la situation familiale est financièrement aisée, plus le coefficient est élevé, et plus les tarifs sont

Par ailleurs l'adhésion annuelle à un centre permet au parent d'inscrire son enfant dans n'importe quel centre du territoire, ce qui permet au parent d'avoir la garantie que son enfant soit accueilli en centre de loisirs en cas de places limitées dans le centre fréquenté habituellement.

On constate ce type de démarche durant les vacances estivales mais de façon très isolée.

Enfin ces tarifications favorisent l'accès des familles les plus fragiles financièrement en appliquant une tarification basse pour les quotients 1 correspondant aux minimas sociaux CF Annexe 2

Les structures d'accueils et les enfants porteurs de handicap

Les enfants porteurs de handicap peuvent potentiellement être accueillis par toutes les structures d'accueils du territoire sauf le centre de loisirs « Les petits polissons » dont les locaux sont à l'étage de la salle des fêtes communale. La municipalité a conscience de cette situation et réfléchit à une solution.

Au sein de chaque centre, les activités sont élaborées pour que tous les enfants puissent y participer quelle que soit leur situation, qu'elle soit liée ou non à un handicap.

Par ailleurs, il est à souligner l'action spécifique du centre de loisirs « Les Pandas » envers les enfants porteurs de handicap.

En effet, depuis 2022 ils développent un partenariat avec l'IME des îles de sorte que les enfants se rencontrent soit au Val d'Ocre, soit à Auxerre et partagent des activités communes.

Ces moments de partage ont favorisé l'évolution du regard des enfants dits ordinaires sur les enfants porteurs de handicap ; les enfants ont dépassé leurs peurs et leurs appréhensions et prennent plaisir à jouer et à apprendre ensemble au travers des mêmes activités éducatives.

Par ailleurs les enfants accueillis au centre de loisirs « Les pandas » ont la possibilité de bénéficier d'une prise en charge à orientation « snoezelen » grâce à la présence de personnel formé et à l'aménagement des locaux pour favoriser un environnement multisensoriel agréable et sécurisant.

L'équipe d'animation constate les effets positifs de cette méthode sur des enfants anxieux ou ayant des difficultés à se concentrer ou à canaliser leurs comportements.

Les structures de loisirs et leur composition

Nous pouvons observer à certaines périodes un certain turn-over du personnel des structures de loisirs. Un tableau répertoriant tout le personnel est à disposition en Annexe 3.

3. -L'offre de service sportive et culturelle

Un complexe sportif intercommunal

Il est situé à Montholon-Aillant-sur-Tholon, face au collège et s'entoure de terrains de foot et d'une aire de basket en accès libre. Le gymnase a fait l'objet d'une rénovation totale par la communauté de communes qui s'est terminée en octobre 2021 et a permis l'agrandissement de la surface à 1 900 m² et la création de deux espaces (salle DOJO et terrain de jeux) dont l'un est doté d'un mur d'escalade.

Durant la période scolaire, de nombreuses associations sportives occupent ce gymnase en soirée et le mercredi. En journée, ce sont les établissements scolaires du territoire (écoles et collège) qui profitent de cet équipement.

Durant les vacances, les associations sportives organisent des stages, les centres de loisirs et le Relais Petite Enfance y font des activités de psychomotricité et d'éveil.

Aussi ce complexe sportif est occupé de façon optimale.

La halle des sports.

La commune de Fleury-la-Vallée s'est dotée d'un équipement couvert pour que les enfants de l'école (entre 90 et 120 enfants) puissent pratiquer une activité sportive toute l'année ; il se situe à quelques mètres de l'école, ce qui représente un atout considérable pour les enfants et pour l'école qui n'a pas à supporter les coûts de transport qu'elle aurait si elle devait se rendre au complexe intercommunal de Montholon.

La piscine

Située à Montholon-Aillant-sur-Tholon, elle est devenue intercommunale par délibération du 06 juillet 2023 et va faire l'objet d'une réhabilitation.

À ce jour la date de début des travaux n'est pas connue, mais elle pourra être utilisée tant par les habitants que les écoles ou les structures enfance du territoire.

Les city stades communaux

Ce sont des équipements qui ont pour vocation d'être en accès libre et destinés prioritairement aux jeunes et aux enfants souhaitant faire du sport. Ils sont équipés pour la plupart de sols souples et aménagés de buts de foot et de basket et de pistes d'athlétisme.

Il en existe sur les communes de Senan, Valravillon-Guerchy, Saint-Maurice-Thizouaille et Fleury-la-Vallée et ils permettent aux enfants de se réunir sur un même lieu pour faire du sport de façon autonome ou avec leurs parents.

L'école de musique intercommunale

Située à Montholon-Aillant-sur-Tholon à proximité de l'école élémentaire, les cours ont lieu du lundi au samedi inclus (pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés) et sont destinés aux enfants à partir de 7 ans.

L'école propose une formation musicale, une pratique d'orchestre à vent, et des ateliers jazz et musiques actuelles.

Par ailleurs des ateliers cornemuse et accordéon diatonique sont délocalisés au Val d'Ocre (salle des fêtes de Saint-Aubin-Château-Neuf).

Enfin, des projets annuels avec les écoles primaires du canton (du CP au CM) se développent selon les orientations de la direction et les disponibilités des enseignants.

L'école multisports

Ce dispositif intercommunal existe depuis treize ans sur le territoire et il est coordonné par le service enfance jeunesse. Implanté sur six communes, (une septième est venue s'ajouter en septembre 2023) il permet à plus de 100 enfants chaque année de pratiquer une activité sportive après l'école. Ce sont des éducateurs sportifs diplômés qui encadrent ces activités et qui participent à l'éducation des enfants par le sport.

Le financement est assuré par la communauté de communes et par le Conseil Départemental, avec une participation minimale des familles.

Ce dispositif ne se substitue pas à la pratique d'un sport en club mais à pour visée de faire découvrir aux enfants de 6 à 12 ans une large gamme d'activités sportives ou de détente pour bouger, se dépenser et développer leurs compétences en psychomotricité.

Il permet aussi aux jeunes de mieux s'orienter vers la pratique d'un sport en club le moment venu.

Les associations sportives

Basées essentiellement à Montholon, leur pratique se déroule sur le complexe sportif ou ses abords.

On compte près de dix associations qui utilisent le gymnase pour la pratique d'un sport et pour des classes d'âge différentes. À ce jour, il est difficile de dénombrer les enfants licenciés sur l'ensemble du territoire.

Les enseignements sont très diversifiés et s'adressent à la fois aux enfants de moins de six ans et aux plus de six ans; de nouveaux sports ont ces deux dernières années agrandi la liste tel que le JUJITSU et la Capoeira.

Les associations culturelles

On compte quelques musées sur les secteurs de Montholon et du Val d'Ocre, plusieurs associations de défense du patrimoine culturel, et d'autres associations qui défendent et qui font la promotion du livre et de la lecture et ce dès la petite enfance : les bibliothèques.

Ainsi, la crèche de Montholon, le Relais Petite Enfance, certaines écoles et quelques centres de loisirs tels que Les Tacots et Les Pandas ont développé des **partenariats privilégiés avec les bibliothèques** implantées sur leurs territoires et qui sont par ailleurs à proximité des structures.

Disposant de livres pour enfants ou faisant appel aux prêts de la Bibliothèque Départementale qui met à disposition une large diversité de livres pour enfants, les bibliothèques du territoire et leurs bénévoles développent le goût du livre et facilitent son accès auprès des jeunes.

4. L'offre de service en matière de parentalité, une problématique

Être parent suscite des questionnements à chaque moment clé de l'enfance. Les équipes des professionnels de l'enfance de notre territoire le remarquent et recueillent les inquiétudes ou interrogations de ceux-ci dès les premiers âges de leur enfant.

Soutenir la parentalité, c'est écouter le parent sans le juger, l'orienter si besoin vers des professionnels spécialisés et tenter de répondre à ses questionnements par différentes pistes de solutions qu'il se sentira libre de choisir ou de refuser.

Soutenir la parentalité c'est aussi intervenir en amont des difficultés, en prévention et accompagner les parents dans la résolution de problèmes auxquels tout parent peut être confronté durant le développement de son enfant tel le sommeil, l'alimentation, et tout particulièrement aujourd'hui l'utilisation des écrans.

Être parent nécessite un apprentissage de chaque instant. Les parents pourront se diriger ou être orientés vers les différents organismes et professionnels présents sur le territoire, qui seront susceptibles de les accompagner dans leurs besoins.

La Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental

Service gratuit du Conseil Départemental, les infirmières, sage-femmes et médecins organisent des actions de prévention et de suivi des femmes enceintes et des enfants jusqu'à leurs 6 ans.

En première ligne sur la question des relations enfants-parents, l'ensemble de ces professionnels constituent un acteur central de la parentalité tant sur le plan de la prévention que de la protection.

Elles effectuent des permanences au Relais Petite Enfance de la CCAB de façon très régulière et se déplacent au domicile des parents demandeurs de soutien.

Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) de la CAF

Ce dispositif permet de mettre en relation tous ceux qui développent des actions pour aider les parents. Il regroupe ainsi des animations portées par des associations ou des collectivités afin de soutenir sous différentes formes l'exercice de la parentalité.

Sur le territoire de l'Aillantais ce dispositif est utilisé depuis plusieurs années par les associations des centres de loisirs et de l'EAJE. En 2022, l'EPCI l'a aussi utilisé pour une action portant sur l'utilisation des écrans par les pré-adolescents. Cette action a eu peu de répercussion alors que la communication déployée était importante et que le public cible avait été bien défini et semblait demandeur.

C'était la première fois que l'EPCI menait une action de ce type et il n'était sans doute pas encore suffisamment identifié par les parents comme œuvrant dans le domaine de la parentalité.

Les associations qui contribuent à la parentalité

Jusqu'alors c'était l'association « grandir à petit pas » qui portait un grand nombre d'actions de type « parentalité », mais elle a été dissoute en Septembre 2021. Elle permettait notamment à des parents de se retrouver par le biais de groupes de parole afin d'évoquer des problématiques du quotidien, de mener des activités d'éveil enfants-parents et d'organiser pour l'ensemble des habitants du territoire un forum de l'enfance chaque année.

Ces rencontres étaient appréciées des familles car elles favorisaient des échanges informels et conviviaux.

Depuis 2021, une association d'accueil collectifs de mineurs « Les Pandas » a réalisé des actions ponctuelles de type « Parentalité » favorisant la sensibilisation et l'information des parents tels : « les troubles dys » ou « l'utilisation des écrans » mais peu de parents y ont participé. L'énergie déployée par les salariés a toutefois été importante pour permettre l'organisation de ces moments-là. Aujourd'hui c'est l'association de l'Obrig'ADO qui souhaiterait développer des actions en direction des jeunes et de leurs parents.

À ces évènements isolés s'ajoute une action au long court portée par l'association « Les Petits Tacots » qui gère l'accueil collectif de mineurs de Montholon et qui organise depuis deux ans un « groupe de parole parentalité » à raison d'une fois par mois. Un petit noyau de parents se montre demandeur de ces rendez-vous et alimente ces moments d'échanges et sont force de propositions. L'association souhaiterait pouvoir faire perdurer cette action « groupe de parole » en augmentant le nombre de participants.

En parallèle, elle a aussi le projet de la création d'un Espace de Vie Social avec le soutien de la CAF de l'Yonne. Le projet est actuellement en cours d'élaboration et comporterait entre autres des actions parentalité ; il devrait voir le jour en 2024. Il sera alors important de mettre en avant les actions de cette nouvelle structure au regard des orientations du PEDT.

Parallèlement à ce projet local, il est à noter l'action de l'association Petite Enfance Périnatalité Parentalité Yonne (PEPPY) sur des communes périphériques au territoire de l'Aillantais. Comme son nom l'indique, son action est centrée sur la parentalité et ses modalités d'intervention se font par le biais d'accompagnements individuels et collectifs.

À travers la mobilisation de ces différentes associations, on perçoit la volonté de transmettre aux parents des informations leur permettant de faire évoluer leur regard sur l'éducation de leur enfant. Il importe de rendre ces actions cohérentes et de répondre également aux problématiques identifiées sur le territoire. En cela le PEDT se doit d'être un levier.

5. L'offre de service liée aux partenariats institutionnels

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (SDJES)

Service de l'État, le SDJES a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi des structures de loisirs afin que la sécurité des mineurs soit respectée, et que les activités proposées soient adaptées. Le service propose aussi la formation du personnel encadrant et des salariés.

La conseillère d'éducation populaire de jeunesse est l'interlocuteur privilégié de la CCAB en ce qui concerne les dispositifs enfance -jeunesse et notamment l'activité des accueils collectifs pour enfants et adolescents.

La CAF et la MSA

Organismes de Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, participent toutes deux au financement des structures EAJE, RPE et ACM du territoire.

Leur action est fondamentale sur le plan budgétaire et respecte les modalités de calcul et les orientations nationales édictées dans leurs Conventions d'Objectifs et de Gestion pour une durée de quatre ans.

Ces organismes ne sont pas uniquement des financeurs ; ils disposent aussi de référents techniques qui dispensent aide et accompagnement sur les dispositifs à développer et à créer sur les territoires.

L'Éducation Nationale et son Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté

L'Éducation Nationale est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement est assuré par l'État qui définit en outre des programmes scolaires, la politique en matière de vie scolaire, de prévention et d'actions sanitaires et sociales en faveur des élèves.

A ces missions s'ajoutent les compétences communales, départementales et régionales en matière d'éducation qui viennent régler l'organisation de l'accueil des enfants au sein des bâtiments des écoles élémentaires et des collèges ainsi que les temps du repas et des transports.

Sur le territoire de l'Aillantais, des collaborations ont débuté entre la CCAB et le collège de la Croix de l'Orme en 2022 à l'occasion de la diffusion de différentes informations à destination des parents (parentalité et centre de loisirs pour adolescents).

Par ailleurs, le collège est en lien étroit avec le centre de loisirs pour adolescents et les contacts sont réguliers pour la diffusion des programmes mais aussi de la part du personnel du collège pour des orientations d'enfants.

Le Conseil Départemental

Le territoire de la communauté de communes est rattaché à l'Unité Territoriale de l'Auxerrois situé à Auxerre qui réunit sur son site trois services spécifiques : le service social ; le service Enfance famille et la Protection Maternelle et Infantile.

Toute personne ou famille rencontrant une difficulté ou sollicitant de l'aide peut bénéficier de la part du Conseil Départemental d'une écoute, d'une orientation vers un service spécialisé ou d'un accompagnement en fonction des problématiques détectées et évaluées, qu'elles soient financières, administratives, socio-professionnelles, éducatives ou liées à l'arrivée d'un enfant.

Actuellement, le service social et le service de la PMI effectuent des permanences chaque semaine sur différentes communes du territoire, ce qui représente un atout majeur pour les habitants, mais ces permanences sont peu identifiées par les acteurs de l'enfance.

Pôle emploi et la Mission Locale

Le territoire est rattaché à ces structures implantées sur les communes de Joigny, de Migennes ou d'Auxerre. La mission locale effectue des permanences sur rendez-vous à Montholon-Aillant sur Tholon de façon irrégulière en fonction des besoins de la population et des jeunes. Il apparaît que les suivis sont peu nombreux et la structure peu identifiée sur le territoire.

6. L'offre de service liée aux dispositifs de l'EPCI

Aujourd'hui trois dispositifs déployés sur notre territoire depuis 2021 portent des actions dans le champ de la parentalité et du développement de l'enfant.

Tout d'abord la Convention Territoriale Globale établie avec la Caisse d'Allocations Familiales définie pour la période 2021-24 onze fiches actions portant sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et sur des thématiques transversales.

Le Projet Alimentaire Territorial, élaboré en 2021 comporte un axe complet destiné à la sensibilisation des enfants à la préservation des ressources et au recours à une alimentation saine et locale. L'ensemble des centres de loisirs périscolaires et extrascolaires en ont bénéficié de différentes actions durant l'année 2023.

Enfin, le Contrat Local de Santé signé en 2023 par les trois EPCI que sont l'Auxerrois, le Chablisien et l'Aillantais décline dans son axe trois, cinq actions à destination des enfants et de leur famille, dont des actions liées au « projet national des 1 000 premiers jours ».

Partie 2 - LES AXES DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

PRÉAMBULE

Pour son premier PEDT, et sur la base de ce diagnostic de territoire qui met notamment en avant la question de la parentalité, la notion de cohésion des acteurs étant un fondement essentiel de tout PEDT, la communauté de communes a décidé d'orienter ses réflexions sur ces deux grands axes.

Tout d'abord, la cohésion des acteurs de territoire, un aspect central et constitutif du PEDT. Lorsque le PEDT formalise la complémentarité des temps éducatifs, il implique un travail de collaboration entre les différents acteurs de l'enfance. Il convenait pour ce premier PEDT de les répertorier avant de définir des orientations plus spécifiques. Il fallait que cette interconnaissance des acteurs soit effective sur le territoire de l'Aillantais à un moment clé tel que la création du PEDT.

Par ailleurs, la parentalité nous paraissait un deuxième axe important au regard des besoins croissants en ce domaine depuis quelques années sur le territoire et de l'évolution de notre société (prégnance de « l'autorité bienveillante », la tendance à mettre l'enfant au centre des décisions familiales, l'importance du numérique et de son utilisation par les enfants dès le plus jeune âge) ; la parentalité renvoie tant aux actes posés par les enfants qu'à la manière dont chaque parent pense son rôle d'éducateur. Qu'en est-il sur notre territoire ?

UNE MÉTHODOLOGIE

I. Diagnostic partagé et groupes de réflexion

Afin de traiter ces deux thématiques, des groupes de travail ont été constitués de façon hétérogène afin que tous les acteurs liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse soient représentés, et que toutes les catégories d'acteurs puissent s'exprimer (professionnels, associations et parents).

Ces groupes de travail se sont réunis entre Juin et Octobre 2023 sur 5 sessions en journée et en soirée. Ils ont permis d'établir un diagnostic partagé et d'identifier des problématiques précises pour chacun des axes.

II. Problématiques identifiées

Comment permettre aux acteurs de l'enfance du territoire de mieux se connaître et d'identifier leurs missions respectives ?

Comment favoriser une meilleure connaissance des professionnels de l'enfance du territoire par les parents ?

Comment permettre aux parents d'avoir un interlocuteur, un lieu pour évoquer les problèmes de leurs enfants ?

Comment permettre aux parents de parler des difficultés de leurs enfants sans se sentir jugés ?

Comment mieux satisfaire les besoins primaires des enfants (sommeil, alimentation, sécurité affective...)

Comment permettre aux parents de trouver un modèle éducatif conciliant bienveillance et autorité en fonction de l'âge de l'enfant ?

III. Plan d'actions

L'ensemble des réflexions conduites a abouti à l'élaboration de six fiches actions au total.

Pour chaque fiche action des indicateurs d'évaluation spécifique ont été définis.

Fiches actions liées à la thématique cohésion des acteurs de territoire

Ces fiches concernent l'ensemble des enfants du territoire, de la petite enfance à la jeunesse.

THÉMATIQUE COHÉSION - FICHE 1

Objectif

Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'enfance du territoire et de leurs missions

Rappel des éléments de diagnostic	Manque de connaissance entre les professionnels du territoire et de leurs missions respectives.
Rappel de la problématique	Comment favoriser une meilleure connaissance entre professionnels ?
Actions	Créer un annuaire électronique des professionnels de l'enfance du territoire
Objectif de l'action	Favoriser une interconnaissance entre les professionnels des structures existantes sur le territoire et des organismes basés en périphérie et qui interviennent sur le territoire. Favoriser une meilleure connaissance des missions de chacun et de leurs modalités de travail.
Public cible	Les professionnels de l'enfance implantés sur le territoire, ceux qui effectuent des permanences sur le territoire, et ceux qui sont rattachés au territoire sur un plan administratif.
Mise en œuvre	Création d'une plateforme sur le site de la CCAB ou chaque professionnel pourrait mettre à jour les informations le concernant (adresse, horaires d'ouverture, coordonnées de contact, missions, type de professionnel, lien internet) selon les orientations de sa structure.
Moyens mis en œuvre	Proposer une réunion d'information à l'ensemble des acteurs afin de présenter le projet et ses modalités techniques (maquette). Solliciter un écrit pour chaque organisme sur les missions qu'il souhaite voir apparaître sur le site sur la base d'une fiche préétablie. Évaluer le nombre de lignes nécessaires par organismes pour une présentation uniforme. Proposer une réunion bilan chaque année sur le fonctionnement de la plateforme et sur les collaborations développées.
Résultat attendu	Une connaissance plus précise des acteurs locaux et une identification des missions de chacun. Des orientations et des informations plus précises à transmettre aux parents demandeurs d'aide et d'accompagnement. Des collaborations de travail au quotidien et des coopérations pour créer des projets.
Critères d'évaluation	- Nombre de consultations du site internet. - Nombre de réorientations proposées aux parents. - Évolution de la fréquentation des structures et évolution du nombre d'appels téléphoniques reçus. (à adapter avec les acteurs concernés)
Échéance de réalisation	Septembre 2025
Partenaires	L'ensemble des acteurs de l'enfance du territoire et ceux qui y sont rattachés

Étroitement lié à cette première fiche action :

THÉMATIQUE COHÉSION - FICHE 2	
Objectif	
Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'enfance du territoire et de leurs missions	
Rappel des éléments de diagnostic	Les acteurs du territoire ne connaissent pas bien les missions de chacun et ne savent ce qu'ils peuvent en attendre. Ils ne connaissent pas leurs modalités de travail et leur impact sur le temps de l'enfant ; ils ne savent pas si des collaborations seraient possibles entre eux. Il se voient quelque fois en difficulté pour répondre aux questions des parents demandeurs d'aide et ne savent pas auprès de quel acteur les orienter.
Rappel de la problématique	Comment faciliter l'interconnaissance entre les différents acteurs du territoire ?
Actions	Organiser des rencontres semestrielles pour présenter les missions des différents acteurs du territoire
Objectif de l'action	Favoriser une meilleure interconnaissance des missions de chacun.
Public cible	L'ensemble des acteurs du territoire.
Mise en œuvre	Réunir sur invitation deux fois par an l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'un à deux organismes ou catégories de professionnels paramédicaux présentent leur travail au quotidien, leurs missions et répondent aux questions.
Moyens mis en œuvre	Trouver un lieu adapté au nombre d'acteurs recensés sur le territoire. Solliciter deux intervenants à chaque séance pour une présentation. Proposer un moment de convivialité à l'issue de la rencontre.
Résultat attendus	Une meilleure connaissance des pratiques de chacun. Des échanges à l'issue des rencontres. Des collaborations facilitées.
Critères d'évaluation	Nombre de participants à chaque rencontre. Questionnaire de satisfaction.
Échéance de réalisation	Une première rencontre en 2024
Partenaires	La SDJES et l'ensemble des acteurs du territoire

Fiches actions liées à la thématique parentalité

Nous avons élaboré 4 fiches actions liées les unes aux autres et principalement axées sur la petite enfance, laissant les actions parentalité enfance-jeunesse aux structures de loisirs implantées sur le territoire ainsi qu'évoqué dans la présentation des structures.

THÉMATIQUE PARENTALITÉ - FICHE 1	
Objectif	
Favoriser la connaissance par les parents des acteurs de l'enfance implantés ou rattachés au territoire	
Rappel des éléments de diagnostic	Le parent ne connaît pas les différents acteurs de l'enfance du territoire ni ceux qui y sont rattachés. Il ne sait pas à qui s'adresser pour les démarches qui concernent son enfant.
Rappel de la problématique	Comment aider le parent à mieux s'orienter face à l'ensemble des professionnels de l'enfance et à ses besoins?
Actions	Créer et diffuser un « livret du parent »
Objectif de l'action	Informier chaque parent habitant sur le territoire de l'existence des différents professionnels liés à l'enfance : ceux implantés sur le territoire et ceux qui sont situés en périphérie qui interviennent sur le territoire, cela en lien avec les tranches d'âges de l'enfant et selon différentes thématiques : garde d'enfant, santé, scolarité, sport et culture. Indiquer pour chaque organisme le type de professionnel que le parent peut y rencontrer.
Public cible	Parents et futurs parents
Mise en œuvre	Remise du livret au moment de la naissance de l'enfant ou avant, à l'arrivée d'une famille dans une commune du territoire.
Moyens mis en œuvre	Mobiliser les communes du territoire pour que le Relais Petite Enfance (RPE) soit informé de chaque naissance. Faire connaître l'existence du livret aux services de la PMI, CAF et MSA pour qu'ils relaient l'information auprès des familles.
Résultat attendus	Une meilleure connaissance du territoire par les parents et une fréquentation plus importante des structures locales. Une meilleure identification du RPE et de ses missions.
Critères d'évaluation	Taux de fréquentation des parents par les structures du territoire. Evolution du nombre de RDV de demande d'information reçus par le RPE. Evolution du nombre de RDV de préinscription en crèche.
Échéance de réalisation	Juin 2025
Partenaires	Communes, PMI, CAF, MSA

THÉMATIQUE PARENTALITÉ - FICHE 2

Objectif

Créer des dispositifs destinés aux parents pour favoriser la prévention

Rappel des éléments de diagnostic	Disposer d'un lieu pour que les parents expliquent leurs difficultés rencontrées avec leur enfant sans être jugé.
Rappel de la problématique	Comment soutenir les parents dans leur rôle et dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer ?
Actions	Créer un Lieu d'Accueil Enfant Parent
Objectif de l'action	Permettre au parent de se sentir entendu, soutenu et réassuré dans sa fonction parentale, dans un espace convivial, anonyme et gratuit. Favoriser la libération de la parole des parents sur leur quotidien et leurs difficultés rencontrées ; favoriser les échanges entre parents, et les échanges entre parents et accueillant-es formé-es du LAEP.
Public cible	Parents d'enfants de moins de 6 ans et futurs parents.
Mise en œuvre	Aménager un lieu accueillant et adapté aux besoins moteurs, d'expression, de développement psychique et imaginaire des enfants de 0 à 6 ans. Former au minimum deux personnes à l'accueil en LAEP.
Moyens mis en œuvre	Solliciter les communes et les associations du territoire pour la mise à disposition d'un espace aménageable pour le LAEP à raison d'une fois par semaine.
Résultat attendu	Permettre aux parents de se sentir moins isolés ou démunis face aux réactions de leurs enfants au quotidien. Permettre aux parents de nouer des liens avec d'autres parents qui traversent les mêmes problématiques qu'eux. Permettre aux parents d'être orientés vers des professionnels spécialisés en fonction des besoins qu'ils verbalisent ou des questionnements.
Critères d'évaluation	Création d'un LAEP avec le soutien de la CAF. Fréquentation du LAEP par les parents sur l'ensemble de l'année. Evolution du taux de fréquentation d'une année sur l'autre. Retours d'expérience de parents fréquentant le LAEP . (évaluation qualitative)
Échéance de réalisation	Septembre 2024
Partenaires	CAF, MSA, PMI, Communes

THÉMATIQUE PARENTALITÉ - FICHE 3

Objectif

Accompagner les parents dès les premiers mois de l'enfant

Rappel des éléments de diagnostic	Il est difficile pour le parent de parler de ce qu'il ressent en tant que parent ; il se sent quelques fois seul à vivre certaines difficultés. Être parent n'est pas inné, cela s'apprend. La grossesse est un moment de bouleversement dans la vie de la femme et du couple parental.
Rappel de la problématique	Comment aider les parents dès les premiers instants de vie de leur enfant à devenir parent?
Actions	Créer un groupe de parole spécifique pour parents de jeunes enfants
Objectif de l'action	Permettre aux parents de se sentir entourés, soutenus dans leurs nouvelles fonctions de parent. Permettre aux parents d'avoir des réponses à leurs questions et aux questions qu'ils n'osent pas formulées à leurs proches. Permettre aux parents de relativiser par rapport aux questions qu'ils se posent ou aux difficultés qu'ils rencontrent.
Public cible	Parents d'enfants de moins de 6 mois
Mise en œuvre	Créer une collaboration avec la PMI et les services de maternité pour orienter cette catégorie de parents.
Moyens mis en œuvre	Diffuser l'information via la Caf et la Msa aux allocataires cibles.
Résultat attendus	Permettre aux parents de se sentir moins démunis, moins isolés face à un moment de fragilité ou d'incertitude.
Critères d'évaluation	Création du groupe de parole et existence. Taux de participation des parents et taux d'évolution de cette participation au fil des mois.
Échéance de réalisation	Fin 2024-Début 2025
Partenaires	PMI, CAF, MSA, communes, et tous les acteurs du territoire.

THÉMATIQUE PARENTALITÉ - FICHE 4

Objectif

Créer des événements qui permettent aux parents de s'informer sur les besoins des enfants et leur rôle éducatif

Rappel des éléments de diagnostic	Méconnaissance des parents de certains principes éducatifs ou besoins primaires de l'enfant. Difficulté des parents de trouver le bon professionnel face à la problématique exprimée de leurs enfants.
Rappel de la problématique	Comment aider les parents à mieux s'orienter vers le professionnel adapté en fonction des besoins de leurs enfants ?
Actions	Créer un événement récurrent de type « forum de l'enfance » en collaboration avec des associations du territoire
Objectif de l'action	*Permettre aux parents de s'informer et de réfléchir tout en passant un moment convivial avec leurs enfants dans un esprit de partage et d'échange d'expériences. *Informer les parents sur des thématiques de société, sur des modes éducatifs tels que l'éducation positive. *Faire découvrir aux parents différents professionnels de l'enfance du territoire et rattachés au territoire pouvant répondre à leurs problématiques, à leurs questionnements ou permettant de leur apporter de nouvelles pratiques.
Public cible	Parents et futurs parents d'enfant de 0 à 16 ans.
Mise en œuvre	Organiser des forums selon les classes d'âge des enfants (0-10 et 11-18 ans). Solliciter une commune du territoire pour accueillir cet événement. Proposer différents stands à la fois ludiques, informatifs ou d'échanges à destination des parents, des enfants ou des deux. Proposer pour une même thématique différents types de stands aux parents afin de répondre à leurs besoins, mais aussi à leurs envies et de leurs aspirations.
Moyens mis en œuvre	Solliciter des associations liées l'enfance et à la parentalité. Solliciter des intervenants spécifiques pour les enfants : animations, jeux, en fonction de la classe d'âge visée. Proposer un lieu de garde-animations pour enfants pour permettre au parent de participer pleinement à des temps de conférence.
Résultat attendus	Des parents mieux informés et mieux armés
Critères d'évaluation	Réalisation du forum : nombre d'associations participantes Nombre de parents et d'enfants visiteurs Evaluation qualitative de la journée
Échéance de réalisation	Fin 2025-2026
Partenaires	L'ensemble des acteurs du territoire-CAF-MSA-CD-SDJES-communes

IV. Le suivi et la gouvernance du PEDT

La réalisation de l'ensemble des orientations de ce PEDT portera sur trois ans ; leur suivi et la mise en œuvre des fiches actions seront assurés par un Comité technique.

L'ensemble du projet ainsi que ses adaptations annuelles éventuelles feront l'objet d'une validation par le Comité de pilotage, organe décisionnel.

V. Le Comité technique, organe de suivi et d'évaluation

Il se réunira chaque année et sera animé par l'élue enfance jeunesse assistée de la coordinatrice enfance jeunesse.

Cette instance sera un enjeu majeur car il permettra d'examiner le degré d'avancement des actions définies et d'en faire leur évaluation au regard des indicateurs spécifiques de chaque action.

Il contribuera à prendre la mesure des difficultés rencontrées, des réussites et de mesurer les écarts entre les objectifs visés et la réalité de terrain. En fonction de l'ensemble de ces éléments, le Comité technique pourra faire des propositions qui seront examinées par le Comité de pilotage.

Il sera composé des représentants des structures suivantes :

- Directrices des centres de loisirs associatifs et communaux
- Directrice de la crèche
- Animatrice Relais Petite Enfance
- Conseillers techniques Caf et MSA
- Référente technique PMI
- Référente technique SDJES
- Conseillère pédagogique Éducation Nationale
- Un représentant du collège de Montholon

À cette liste pourra s'ajouter de façon ponctuelle un invité expert selon le sujet ou la thématique à l'étude.

VI. Le Comité de pilotage, organe décisionnel

La mise en œuvre des actions du PEDT reposera sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation du PEDT.

Cette instance est chargée de valider le PEDT. Elle se réunira à mi-parcours et permettra d'échanger sur les constats, les réflexions et travaux menés par le comité technique. Elle fera des propositions d'actions et déterminera les orientations à venir du PEDT.

Le Comité de pilotage sera présidé par le Président de la Communauté de Communes de L'Aillantais en Bourgogne ou son représentant et se composera de la façon suivante :

- L'élue en charge de l'enfance jeunesse,
- Les élus de la commission Enfance Jeunesse,
- L'inspecteur SDJES,
- L'inspecteur d'académie de l'Éducation Nationale
- Le cadre territorial CAF,
- Le cadre territorial MSA,
- La directrice de la PMI du Conseil Départemental
- Le directeur général des services de la CCAB.

L'ensemble de ces orientations seront présentées au Conseil communautaire qui sera chargé de les valider. Elles feront partie intégrante de la politique enfance jeunesse du territoire.

Ces orientations permettront ainsi de concourir à l'amélioration du parcours éducatif de l'enfant et de mieux répondre aux besoins des familles.

ANNEXES

ANNEXE 1

MA PETITE PLANÈTE VERTÉ

	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
Matin			L'environnement Hôtel pour insectes	La ferme du Fays Départ plus tôt Retour 17h30 Bottes et chaussures dans un sac individuel "gourde individuelle" "casquette"	Relai la toile d'araignée
Après-midi	Jour de Fous	Composter c'est pas compliqué	Balade		L'arbre du printemps
	Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
Matin	Un légume une couleur Bac sensoriel	Peinture nature livre papillons	Je plante ça pousse !	Balade Land art	Empreinte végétale SOS Océan en danger!
Après-midi	Ballons sensoriels	expédition déchets	L'épouventail du jardin	bouquet éphémère	Les chenilles

Centre de loisirs du Ravillon_Avril 2023

Planning des vacances De printemps Du 11 au 21 avril 2023

Centre de
loisirs
LES PANDAS

Informations

Centre de loisirs
LES PANDAS
15 grande rue
89110 LE VAL D'OCRE
T 06.87.81.73.01

Réservations

Portail famille
pandas89@outlook.fr

Au jardin Du 11 au 14 avril

	Matin	Soir
Mardi	Le trésor du lapin	
Mercredi	Les pandas et le haricot magique	Chut ça pousse !
Jeudi	Dans mon jardin	La tête dans les légumes 5 mon premier potager
Vendredi	Un grand bol d'air	Monsieur Patate

Recycler c'est bien jouer Du 17 au 21 avril

	Matin	Soir
Lundi	C'est pas sorcier	Éco- citoyenneté
Mardi	La p'tite fabrique	Drôles de p'tites bêtes
Mercredi	Tous perchés	
Jeudi	Apprentis reporters	
Vendredi	Chacun sa chambre	Animaux écolo

LA TOUSSAINT CHEZ LES P'TITS COSTAUDS				
Monstres et cie				
24/10/2022	25/10/2022	26/10/2022	27/10/2022	28/10/2022
 Réalise ton monstre selon ta tranche d'âge 	Atelier cuisine avec Ophélie de l'association "AVEC OUSANS" 	Je crée un monstre imaginaire avec seulement de la colle et du papier de toutes les couleurs 	 Les p'tits costauds sont invités à venir s'émerveiller devant les décorés d' HALLOWEEN à Nigland Départ : 7h30 Retour : 19h00 Les parents devront fournir le pique-nique. Le centre gère le goûter. Prévoir une tenue adaptée à une telle journée. Clôture des inscriptions le 23 octobre	 Réalise ta coiffe pour le futur défilé d'Halloween
Fin des ateliers du matin préparation des décorés d'Halloween	ciné à domicile 	je vais distribuer les avis de passage pour le défilé si la météo est gentille 		Je décore la garderie avant la venue des monstres, sorcières et cie

ANNEXE 2



Grille des tarifs applicable au 01^{er} Juillet 2023

en accueil de loisirs pour les 3/11 ans du territoire de l'Aillantais

La fréquentation d'un accueil de loisirs du territoire nécessite au préalable d'avoir adhéré à l'association gestionnaire du service. Cette adhésion est valable pour l'ensemble des structures de loisirs des 3/11 ans.

Accueil périscolaire (avant/après école)							
Tranches		T1	T2	T3	T4	T5	T6
Quotients en euros		<449	450<QF<649	650<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1699	1700<QF
Forfait	matin	1,10 €	1,30 €	1,60 €	1,70 €	1,90 €	2,00 €
	Soir *	2,10 €	2,40 €	2,60 €	3,20 €	3,70 €	3,90 €

*le goûter est compris dans le tarif.

Accueil extrascolaire (vacances) et périscolaire à la journée (mercredi)						
Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Quotients en euros (QF)	<449	450<QF<649	650<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1699	1700<QF
Forfait journée avec repas	6,90 €	9,00 €	11,60 €	13,70 €	15,30 €	16,80 €
½ journée avec repas *	5,00 €	6,00 €	7,30 €	8,40 €	9,20 €	10,00 €
½ journée sans repas	2,00 €	3,10 €	4,40 €	5,40 €	6,20 €	6,90 €
Forfait semaine**	31,00 €	39,10 €	49,60 €	58,00 €	64,30 €	70,60 €

*matin+repas ou repas + après-midi

** présence de l'enfant 5 jours consécutifs d'une même semaine (du lundi au vendredi)

A noter: 5 jours réservés, 4 payés, incluant le prix du repas du 5^{ème} jour.

Si une semaine comporte un jour férié, le forfait semaine ne s'applique pas

Réduction pour les frateries de 3 enfants: réduction de 10 % sur le nombre de jours fréquentés par 3 enfants ou plus d'une même famille

ANNEXE 3

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	ENCADRANTS	EFFECTIFS SALARIES
Centre de loisirs du Ravillon	Natacha Morey Buchillat, directrice Paolo DOS SANTOS DUARTE, suivi de direction	5
Les Pandas	Karen DELIN, directrice	3
Les P'tits Costauds	Patricia VIDOVA, directrice	3
Les Petits Polissons	Elodie Meunier, directrice Elodie LHERMITE, sous directrice	3
Les Ptits loups (communal)	Clémence Faye, directrice	3
Les Petits Tacots	Candy Marie, directrice	5
ACCUEILS COLLECTIFS de type petite crèche	ENCADRANTS	EFFECTIFS SALARIES
Les Tipitchounes	Frédérique Garnier, directrice	10

Les signataires du PEDT

Président de l'EPCI Le	Monsieur le Préfet ou son représentant Le
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant Le	Madame la Directrice de la CAF ou son représentant Le,

Les signataires du Plan Mercredi

Président de l'EPCI

Le

Monsieur le Préfet ou son représentant

Le

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale ou son
représentant**

Le

**Madame la Directrice de la CAF ou son
représentant**

Le,